



**INDEMNITE REPRESENTATIVE DE FRAIS
QUI REGLE
Article 637 Titre VI**

TOP14, PROD2, CRABOS, REICHEL-ESPOIRS

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY
Département des Activités Sportives
3-5 Rue Jean de Montaigne - 91463 MARCOUSSIS Cedex

**1DF, 2DF, 3DF, NB, FB, EB, BELASCAIN, ALAMERCERY, GAUDERMEN, TOP8,
ARMELLE AUCLAIR, FEDERALE FEMININE, PROMOTION FEDERALE
FEMININE, FEMININES -18**

Par l'association recevant, suite à la remise des fiches de déplacement au trésorier du club pour paiement sur place.

HONNEUR, PROMOTION HONNEUR, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} SERIES

Pour moitié par l'association recevant et l'association visiteuse, suite à la remise des fiches de déplacement aux trésoriers des deux clubs pour paiement sur place.
FORFAIT 170€ tout compris

BALANDRADE, PHILIPONEAU, TEULIERE A, TEULIERE B

Par l'association recevant, suite à la remise des fiches de déplacement au trésorier du club pour paiement sur place.